

BREVET TECHNICIEN SUPÉRIEUR

ECONOMIE SOCIALE et FAMILIALE



SESSION 2025-27

Le titulaire du **BTS ESF**, en tant que travailleur social, aide les personnes en difficulté (familles, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.). Il les conseille dans les domaines de la vie quotidienne comme l'alimentation, la santé, le budget, la consommation, le logement ou l'énergie... Il peut travailler en relation avec d'autres experts comme les juristes, les professionnels de la santé ou les travailleurs sociaux.

- ✓ Maîtrise organisationnelle, gestion de la vie quotidienne
- ✓ Techniques d'animation et de formation, gestion de projet
- ✓ Conseil et expertise technologiques, communication professionnelle, connaissance des institutions et organisations

+ DE LA SAGESSE

L'atelier défense, Car'Ado, « lycéens au cinéma », sorties théâtre, cellule décrochage scolaire, lutte contre le harcèlement, programme ERASMUS, liens avec le Québec (CEGEPS), actions humanitaires, stages d'immersion, atelier DreamMakers, option langue des signes et sport, l'atelier «cultive ta science», la Sagesse Verte, club de philosophie, l'atelier éloquence, l'accueil de tous, la chaîne twitch

OUTILS : l'iPad en Classe, l'espace numérique de travail

+ ACCOMPAGNEMENT

Suivi des jeunes sérieux et adapté à chaque profil. Reflexion de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle avec les enseignants.

POINT FORT : possibilité de stages à l'étranger via le programme ERASMUS

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilité@cfa jeanbosco.fr

+ PARTICULARITÉ

formation scolaire ou par apprentissage
en apprentissage : Selon calendrier établi



Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.
Réglementation ERP.

Contact lycée la Sagesse: ash@lasagesse-vals.com

Service handicap du CFA Jean Bosco: handicap@cfa jeanbosco.fr

lycee@lasagesse-vals.com 03 27 46 27 33
centre-formation@lasagesse-vals.com
40 Rue de Mons 59300 Valenciennes



Lycée & Centre de formation

La Sagesse
Valenciennes

V4 - 01/06/2025



BTS
ESF

+ d'infos sur le site internet

PUBLIC : Candidats âgés de 16 à 26 ans en statut scolaire.
Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus pour l'apprentissage.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

+ MODALITÉS

PRÉ-REQUIS : Baccalauréat général, professionnel ou technologique

VALIDATION : obtention du BTS ESF

Diplôme équivalent à un Bac+2

De niveau 5 avec possibilité de valider par blocs de compétences
Passerelle possible vers une poursuite d'études sur un niveau de qualification supérieur

EVALUATION : Epreuves ponctuelles orales et écrites conformes au référentiel

NOMBRE DE PLACE : 36 / an

DÉROULEMENT : année scolaire

DURÉE : 2 ans

+ DÉBOUCHÉS

MÉTIERs : conseiller habitat / chargé de gestion locative / conseiller en énergie / animateur en consommation / animateur prévention santé / ...

ÉTUDES : licences professionnelles / DECESF / LSE / poursuite d'étude au québec / concours éducateur spécialisé ...

Voir la fiche RNCP n°36938

Date de publication de la fiche : 11/12/2023

Certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

+ TARIFS

CONTRIBUTION FAMILLE : 996€ / an

EN APPRENTISSAGE : Pris en charge par l'OPCO pour les apprentis.

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage» : le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : «la formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

+ ADMISSION

STATUT SCOLAIRE : L'admission se fait via la plateforme Parcoursup. Dès validation le jeune peut télécharger le dossier d'inscription.

EN APPRENTISSAGE : L'admission au sein de la formation se fait durant le 2nd semestre de l'année de terminale sur dépôt d'un dossier de candidature et entretien avec le responsable pédagogique ou via la plateforme Parcoursup.

Le délai d'accès est d'environ 15 jours.

Dès validation du dossier de candidature, le jeune peut se mettre à la recherche de son entreprise. L'entreprise est obligatoire pour intégrer la formation.

TYPE D'ENTREPRISES : Entreprises à profil social.

La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Art. L.6222-12 du code du travail)

68 %

TAUX DE RÉUSSITE
2024

NC

TAUX D'INTERRUPTION
EN COURS DE
FORMATION

NC

TAUX DE
SATISFACTION

92 %

TAUX DE
POURSUITE D'ÉTUDES

8 %

TAUX
D'INSERTION
PRO À 6 MOIS

100 %

DONT
MÉTIERs VISÉS

Lycée & Centre de formation

lycee@lasagesse-vals.com 03 27 46 27 33
centre-formation@lasagesse-vals.com
40 Rue de Mons 59300 Valenciennes



La Sagesse
Valenciennes

V4 - 01/06/2025